



## GRAND PRIX DE CRECY 5 & 6 Mai 2018

### REGLEMENT DE L'EPREUVE

Ce règlement complète le règlement général des épreuves fédérales amateurs

Article 1 - **Formule de jeu** : 36 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour sur le Vignoly

Article 2 - **Séries, marques de départ et nombre de joueurs :**

Une série Dames : index inférieur à **11,4** Départs marques bleues

Une série Messieurs : index inférieur à **8,4** Départs marques blanches

L'épreuve est ouverte aux joueurs licenciés ffgolf 2018. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, être licenciés dans leur pays d'origine.

Les joueurs doivent être titulaires d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Golf en compétition ou du questionnaire de santé enregistré auprès du club ou de la Fédération à la date limite d'inscription. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS. Tout joueur doit s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de **35€** ou être licencié d'une fédération étrangère reconnue.

Tout joueur doit être à jour de ses droits d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs auxquels il a participé, sinon il sera refusé.

Article 3 - **CHAMP DES JOUEURS :**

Limitation du champ : **144 joueurs** dont **33 Dames minimum** et **14 Wild Cards** maximum.

Le club doit réserver 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%. Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué ci-dessus..

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur.

Article 3 - **Droits d'engagement** : (journée d'entraînement sur réservation à l'accueil du golf au 01 64 75 34 44 sous réserve de disponibilité)

· Adultes		<b>80 Euros</b>
· Joueurs de 19 à 25 ans	(nés entre 1993 et 1999)	<b>40 Euros</b>
· Joueurs de moins de 18 ans	(nés en 2000 ou après)	<b>40 Euros</b>

Article 4 - **Clôture des engagements : Samedi 21 avril 2018 à minuit**

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

La liste des joueurs retenus sera publiée à J-10 soit le mercredi 25 Avril 2018

Article 5 - **Inscriptions seuls les dossiers complets accompagnés du règlement seront pris en compte**

Uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement par chèque à l'ordre de « Crécy Golf » à partir du 01 mars 2018 et jusqu'au samedi 21 avril 2018, seront adressés à :

CRECY GOLF

Tél : 01 64 75 34 44

Route de Guerard

Fax : 01 64 75 34 45

77580 Crécy La Chapelle

E-mail : info@domainedecrecy.com

- Article 6 - **Tirage des départs :**  
Les départs du 1er tour se feront en respectant l'ordre du Mérite Amateur puis l'ordre des index  
Les départs du 2ème tour se feront dans l'ordre inverse des résultats du 1<sup>er</sup> tour.
- Article 7 - **Départage :**  
En cas d'égalité pour la 1ere place Dames ou Messieurs, un play-off « trou par trou » sera organisé sur les trous 16, 17, 18 et à nouveau au besoin.  
NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).  
Pour les autres places, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trous.(classement RMS)
- Article 8 - **Prix :** 3 meilleurs scores brut Dames et Messieurs
- Article 7 - **Remise des prix :** Dimanche 06 Mai 2018, suivie d'un cocktail au restaurant le "Panoramic"
- Article 9 - **Comité de l'épreuve :** Tristan FRESLON (Directeur Tournois)  
Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement au cours du Grand Prix pour faire face à tout Evénement particulier (intempéries, ...).
- Article 10 - **Epreuve non-fumeur**